

Systeme d'Assurance Qualité des Evaluations Décentralisées (DEQAS) du Programme Alimentaire Mondial

Réponse conjointe de la direction du PAM au Bénin et du Ministère de l'Education Maternelle et Primaire de la République du Bénin aux Recommandations de l'Evaluation Décentralisée Conjointe à mi-parcours du Programme National d'Alimentation Scolaire Intégrée (PNASI) – Février 2020

<p>Recommandations</p> <p><i>[Telles que dans le rapport d'évaluation / à ne pas modifier]</i></p>	<p>Réponse de la direction</p> <p><i>[Acceptée / Partiellement acceptée / Refusée - si partiellement acceptée ou refusée, fournir une brève justification]</i></p>	<p>Mesures à prendre</p> <p><i>[Indiquer brièvement les mesures qui seront prises pour répondre à la recommandation]</i></p>	<p>Organes responsables</p>	<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p><i>[Mois, Année]</i></p>	<p>État d'application des mesures</p> <p><i>[exécuté/en attente ou en instance/non applicable]</i></p>
<p>R1 CONSTRUIRE UN CADRE INSTITUTIONNEL FAVORABLE A L'ALIMENTATION SCOLAIRE AU BENIN</p>					
<p>R1.1 : Mettre en place l'Institution Nationale chargée de l'alimentation scolaire qui sera appelée à exécuter le programme de cantines scolaires à l'issue du PNASI. [Action prioritaire]</p>	<p>Acceptée</p>	<p>-Créer l'Institution Nationale.</p> <p>-Elaborer un plan de renforcement de capacité pour l'institution</p>	<p>Gouvernement</p>	<p>Date de démarrage : Décembre 2020</p>	
<p>R1.2 : Mettre en place un cadre de concertation intersectoriel dédié à l'Alimentation Scolaire en valorisant la feuille de route proposée par le PAM192 afin de 1) définir avec les acteurs clés le modèle d'alimentation scolaire que le gouvernement souhaite pérenniser ; 2) définir les rôles et responsabilités des différentes institutions nationales (niveau central et décentralisé) en termes de conception, orientation, exécution, suivi et contrôle ; 3) déterminer les étapes/procédures pour mettre en œuvre une stratégie intersectorielle (agriculture, santé) concertée autour de l'alimentation scolaire. Le processus peut s'enrichir des expériences développées par les programmes (PNASI, PAM-écoles pilote, Pilote CRS) ; 4) fixer au modèle d'alimentation scolaire des objectifs de réduction des iniquités de genre. A terme, envisager une révision de la PNAS pour tenir compte du modèle défini.</p>	<p>Acceptée</p>	<p>-Poursuivre des consultations afin de définir le modèle d'alimentation scolaire répondant à l'attente du Gouvernement ;</p> <p>-Définir le modèle opératoire pour la conception, l'exécution et le suivi modèle.</p>	<p>MPD/PAM</p>	<p>Date de démarrage : Janvier 2020</p>	

<p style="text-align: center;">Recommandations</p> <p style="text-align: center;"><i>[Telles que dans le rapport d'évaluation / à ne pas modifier]</i></p>	<p style="text-align: center;">Réponse de la direction</p> <p style="text-align: center;"><i>[Acceptée / Partiellement acceptée / Refusée - si partiellement acceptée ou refusée, fournir une brève justification]</i></p>	<p style="text-align: center;">Mesures à prendre</p> <p style="text-align: center;"><i>[Indiquer brièvement les mesures qui seront prises pour répondre à la recommandation]</i></p>	<p style="text-align: center;">Organes responsables</p>	<p style="text-align: center;">Calendrier de mise en œuvre</p> <p style="text-align: center;"><i>[Mois, Année]</i></p>	<p style="text-align: center;">État d'application des mesures</p> <p style="text-align: center;"><i>[exécuté/en attente ou en instance/non applicable]</i></p>
<p>R1.3 : Inscrire la question de l'alimentation scolaire dans les cadres de concertation existants, au niveau central (protection sociale, alimentation et nutrition, groupe PTF éducation ...) et au niveau communal afin d'assurer une assise au PNASI, de saisir les opportunités de synergies entre programmes et initiatives, de développer et documenter des expériences de collaborations entre acteurs, entre secteurs et enrichir le processus d'élaboration du modèle d'alimentation scolaire (R1.2).</p>	<p style="text-align: center;"><i>Acceptée</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Prendre un acte administratif pour instituer la question de l'alimentation scolaire dans les différentes politiques nationales -Continuer la sensibilisation pour l'implication des mairies dans la gestion des cantines ; -Continuer le lobbying pour la prise en compte des activités de cantines dans les PTA des mairies ; -Capter et documenter les bonnes pratiques dans le cadre des cantines scolaires 	<p>MPD/PAM/MEMP</p>	<p>Date de démarrage : Janvier 2020</p>	
<p>R1.4 : Renforcer les capacités de suivi des effets de la cantine sur l'accès et la rétention scolaire par le MEMP, dont ce sera le mandat quel que soit le modèle institutionnel adopté dans le futur. Il est nécessaire de garantir la fiabilité des données disponibles, d'établir des ponts entre les services M&E et statistiques du MEMP et les services M&E des programmes d'alimentation scolaire (PNASI, PAM-BJ, CRS) afin que les indicateurs de performance des écoles à cantine soient suivis et valorisés.</p>	<p style="text-align: center;"><i>Acceptée</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Continuer à faire le suivi des indicateurs en assurant la fiabilité des données ; -Créer une plateforme d'échange entre le PAM et la DPP pour discuter des effets du PNASI ; -Organiser la dissémination des résultats avec les parties 	<p>PAM/MEMP</p>	<p>Date de démarrage : Mars 2020</p>	

<p style="text-align: center;">Recommandations</p> <p style="text-align: center;"><i>[Telles que dans le rapport d'évaluation / à ne pas modifier]</i></p>	<p style="text-align: center;">Réponse de la direction</p> <p style="text-align: center;"><i>[Acceptée / Partiellement acceptée / Refusée - si partiellement acceptée ou refusée, fournir une brève justification]</i></p>	<p style="text-align: center;">Mesures à prendre</p> <p style="text-align: center;"><i>[Indiquer brièvement les mesures qui seront prises pour répondre à la recommandation]</i></p>	<p style="text-align: center;">Organes responsables</p>	<p style="text-align: center;">Calendrier de mise en œuvre</p> <p style="text-align: center;"><i>[Mois, Année]</i></p>	<p style="text-align: center;">État d'application des mesures</p> <p style="text-align: center;"><i>[exécuté/en attente ou en instance/non applicable]</i></p>
		prenantes du programme.			
R2-DOTER LE PNASI D'UN CADRE DE GESTION ET DE SUIVI FORMALISE					
<p>R2.1 : Mettre en place des instances formelles de pilotage et de gestion du PNASI avec deux comités, doté chacun de mandats clairs et complémentaires : un comité de pilotage (BAI - MEMP -MPD et bailleurs de fonds) qui pourrait se réunir une ou deux fois par an pour fixer les orientations générales et arbitrer les propositions formulées par le Comité Technique (CT) ; un CT composé du MEMP, du PAM, de la CPSFESU et d'une ONG. Le CT se réunirait au moins une fois par trimestre pour produire un état d'avancement du PNASI (activité et dépense - qui alimente les revues trimestrielles du MEMP) et valider la planification du trimestre suivant (dont listes et les PdD) (voir schéma indicatif en annexe 29).</p> <p>[Action prioritaire]</p>	Acceptée	-Le comité de suivi des activités de l'UNDAF mis en place en Février 2019 jouera le rôle du comité de pilotage. Un Comité Technique Interministériel a été installé en Novembre 2019 et s'occupe aujourd'hui de l'élaboration du modèle de cantines scolaires	MPD/MEMP/PAM	<p>Date de démarrage : Novembre 2019</p>	
<p>R2.2 : Elaborer un manuel de procédures PNASI incluant une description des responsabilités de chacun des acteurs, les mécanismes de prise de décision et les calendriers opérationnels réalistes. La première version du manuel de procédures, élaboré par le CT et soumise au Comité de Pilotage, détaille la gestion opérationnelle des cantines (calendrier, validation des listes des PDD, contractualisation, reporting, ...). Les procédures encadrant les activités non initiées à ce stade (transfert progressif des responsabilités à l'Institution Nationale, achat local aux OP, activités multisectorielles) seront détaillées dans un second temps.</p> <p>[Action prioritaire]</p>	Acceptée	-Mettre en place un comité de rédaction du manuel de procédures.	MPD/MEMP/PAM	<p>Date de démarrage : Octobre 2020</p>	

<p align="center">Recommandations</p> <p align="center"><i>[Telles que dans le rapport d'évaluation / à ne pas modifier]</i></p>	<p align="center">Réponse de la direction</p> <p align="center"><i>[Acceptée / Partiellement acceptée / Refusée - si partiellement acceptée ou refusée, fournir une brève justification]</i></p>	<p align="center">Mesures à prendre</p> <p align="center"><i>[Indiquer brièvement les mesures qui seront prises pour répondre à la recommandation]</i></p>	<p align="center">Organes responsables</p>	<p align="center">Calendrier de mise en œuvre</p> <p align="center"><i>[Mois, Année]</i></p>	<p align="center">État d'application des mesures</p> <p align="center"><i>[exécuté/en attente ou en instance/non applicable]</i></p>
<p>R2.3 : Valoriser (affiner/finaliser) la ToC proposée par l'EE pour mettre à jour / amender la planification / ajuster le cadre logique et les indicateurs de suivi du PNASI afin de suivre les effets du PNASI et inclure ces outils dans le manuel de procédure (R2-2). Concernant les indicateurs : 1) Tenir compte des indicateurs sur lesquels le gouvernement s'est engagé vis-à-vis des partenaires financiers (Document PROCAS) et des indicateurs suivis par le PAM dans le cadre du CSP ; Associer les indicateurs à des valeurs cibles désagrégées par genre ; 2) Standardiser les indicateurs et les modes de saisie pour valoriser les données relevées au niveau des écoles (contribution des parents, apports provenant des jardins et des champs scolaires¹⁹⁵, suivi des pertes)¹⁹⁶ ; 3) Inclure des indicateurs pour suivre l'efficacité de l'intervention (ex : performance logistique avec le temps de mise en œuvre d'un PdD entre la 1^{ère} et la dernière école livrée, suivi annuel du coût unitaire de la ration et du coût/élève) ; Inclure des indicateurs reflétant l'effet de l'intervention sur les revenus des producteurs et sur l'état de santé des enfants (à activer au démarrage des activités). Assurer un suivi de la part (volume et budget) des céréales, des légumineuses, de l'huile achetée sur le marché national/ local.</p> <p>[Action prioritaire]</p>	<p align="center">Acceptée</p>	<p>-Mettre en place une task force qui travaillera sur l'arrimage des indicateurs du PNASI et ceux du CSP</p> <p>-Continuer à élaborer les Plans de distributions conjointement avec le MEMP en tenant compte de tous les paramètres</p>	<p>PAM/MEMP</p>	<p>Date de démarrage : Mars 2020</p>	
<p>R2.4 : Prendre en compte les bonnes pratiques mises en place pendant la première phase dans les planifications ; renouveler chaque année les ateliers bilan au niveau des départements. Maintenir les réunions de coordination mensuelle avec les partenaires ONG. Reconduire une mission conjointe avant la fin du PNASI.</p>	<p align="center">Acceptée</p>	<p>Cette recommandation se réfère à quelque chose qui se faisait déjà depuis deux ans et qui se poursuit au sein du programme.</p> <p>-Consolider régulièrement les bonnes pratiques dans le cadre de l'exécution du Programme ;</p>	<p>PAM/MEMP</p>	<p>Date de démarrage : Janvier 2020</p>	

<p align="center">Recommandations</p> <p align="center"><i>[Telles que dans le rapport d'évaluation / à ne pas modifier]</i></p>	<p align="center">Réponse de la direction</p> <p align="center"><i>[Acceptée / Partiellement acceptée / Refusée - si partiellement acceptée ou refusée, fournir une brève justification]</i></p>	<p align="center">Mesures à prendre</p> <p align="center"><i>[Indiquer brièvement les mesures qui seront prises pour répondre à la recommandation]</i></p>	<p align="center">Organes responsables</p>	<p align="center">Calendrier de mise en œuvre</p> <p align="center"><i>[Mois, Année]</i></p>	<p align="center">État d'application des mesures</p> <p align="center"><i>[exécuté/en attente ou en instance/non applicable]</i></p>
		<p>-Organiser des missions conjointes avec la partie gouvernementale ;</p> <p>-Continuer à organiser les ateliers bilans sous le format de la deuxième année</p>			
<p>R2.5 : Garantir aux prestataires et aux partenaires des conditions de contractualisation favorables à la bonne exécution du programme. Lors des rencontres régulières avec les partenaires et prestataires (transporteurs, ONG), relever et assurer un suivi de leurs attentes / satisfaction par rapport aux enjeux de gestion contractuelle.</p>	<p><i>Acceptée.</i></p>	<p>-Le PAM prenait déjà en compte l'ensemble des préoccupations des ONG et des transporteurs.</p> <p>-Maintenir les réunions de concertation avec les partenaires et trouver des solutions aux problèmes soulevés</p>	<p>PAM</p>	<p>continu</p>	
<p>R3-FONCTIONNEMENT DES CANTINES : GARANTIR LA QUALITE DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI</p>					
<p>R3.1 : Stabiliser le dispositif, documenter ses effets avant d'envisager une extension de la composante 1 du PNASI197. Pour les deux AS, prioriser la qualité de la mise en œuvre à la couverture. Améliorer le suivi des effets du programme, initier les activités négligées lors de la première phase (C2 et C3). Les changements en matière de couverture d'écoles d'une AS à l'autre devront être : 1) contenus ; 2) décidés en temps opportun et 3) en suivant un processus de ciblage documenté et concerté inscrit dans le manuel de procédure.</p>	<p><i>Partiellement acceptée</i></p> <p>Ces propositions seront mises en œuvre au cas où une nouvelle extension du PNASI devrait avoir lieu.</p>	<p>L'extension opérée en 2018 a pris compte de tous ces aspects notamment les recommandations de l'atelier-bilan de juillet 2018.</p> <p>Il n'y a pas eu d'activités « négligées » lors de la première phase. Il n'y a pas eu des ressources pour couvrir les activités</p>	<p>PAM/MEMP</p>		

<p style="text-align: center;">Recommandations</p> <p style="text-align: center;"><i>[Telles que dans le rapport d'évaluation / à ne pas modifier]</i></p>	<p style="text-align: center;">Réponse de la direction</p> <p style="text-align: center;"><i>[Acceptée / Partiellement acceptée / Refusée - si partiellement acceptée ou refusée, fournir une brève justification]</i></p>	<p style="text-align: center;">Mesures à prendre</p> <p style="text-align: center;"><i>[Indiquer brièvement les mesures qui seront prises pour répondre à la recommandation]</i></p>	<p style="text-align: center;">Organes responsables</p>	<p style="text-align: center;">Calendrier de mise en œuvre</p> <p style="text-align: center;"><i>[Mois, Année]</i></p>	<p style="text-align: center;">État d'application des mesures</p> <p style="text-align: center;"><i>[exécuté/en attente ou en instance/non applicable]</i></p>
		de nutrition et de renforcement de capacités, l'accent ayant été mis sur le fonctionnement de la cantine.			
<p>R3.2 : Simplifier l'opérationnalisation du PNASI : 1) en réduisant la couverture théorique en nombre de jours de cantine par an pour limiter les risques de surplus tant que les écoles ne sont pas équipées pour stocker des vivres d'une année sur l'autre en toute sécurité ; 2) en simplifiant les modalités de distribution (avec 2 PdD) afin de faciliter à terme le transfert de l'activité à une institution nationale (voir suggestions en annexe 29). Accompagner chaque livraison d'une explication adressée aux CGSCI/directeurs (effectif considéré, nombre de jours à couvrir, date de la prochaine livraison). Mettre en place un système de réclamation.</p>	<p>1- Refusée,</p> <p>Le nombre de jours de la cantine scolaire est calculé en fonction du calendrier scolaire</p> <p>2- Refusée</p> <p>La capacité de stockage de la majorité des magasins est très faible pour accueillir les vivres pour une longue période. Il se poserait également un problème de conservation de la qualité et de sécurisation des vivres</p> <p>3- Acceptée</p> <p>Chaque livraison sera accompagnée d'explication aux CGSCI/directeurs et le système de réclamation sera mis en place</p>	<p>Les informations sont communiquées au niveau médiateur. Les comités et Directeurs seront informés de tous les éléments entrant dans l'exercice</p>	PAM	<p>Date de démarrage : Mars 2020</p>	

<p align="center">Recommandations</p> <p align="center"><i>[Telles que dans le rapport d'évaluation / à ne pas modifier]</i></p>	<p align="center">Réponse de la direction</p> <p align="center"><i>[Acceptée / Partiellement acceptée / Refusée - si partiellement acceptée ou refusée, fournir une brève justification]</i></p>	<p align="center">Mesures à prendre</p> <p align="center"><i>[Indiquer brièvement les mesures qui seront prises pour répondre à la recommandation]</i></p>	<p align="center">Organes responsables</p>	<p align="center">Calendrier de mise en œuvre</p> <p align="center"><i>[Mois, Année]</i></p>	<p align="center">État d'application des mesures</p> <p align="center"><i>[exécuté/en attente ou en instance/non applicable]</i></p>
		Le système de plainte en cours de mise en place sera bientôt fonctionnel			
<p>R3.3 : Introduire les révisions budgétaires nécessaires pour prendre en compte d'une part la sous-consommation observée des budgets planifiés et la simplification de la modalité (R3-2). Envisager en CT différents scénarii (réduction du budget global du PNASI ; maintien du budget et extension de la durée du PNASI pour finir l'AS 2021-22 afin de consolider l'institution nationale identifiée ; et/ou réallocation des financements à des activités de renforcement de capacité et d'appui aux OP) à valider par le comité de pilotage.</p>	<p>Refusée</p> <p>Une révision budgétaire a été faite au démarrage du Plan stratégique Pays. Le Comité de Gestion des Ressources reste fonctionnel au PAM</p>				
<p>R3.4 : Renforcer le service RH du M&E du PAM pour faire face au volume d'activité, assurer la valorisation du dispositif M&E mis en place, être en mesure d'accompagner l'institution nationale lors du transfert de compétences, engager un travail de collaboration avec les services statistiques / M&E du MEMP.</p>	<p>Acceptée</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcer les capacités au niveau du M&E ; -Instaurer un cadre de partage d'information périodique entre le service statistique MEMP et PAM 	PAM/MEMP	<p>Date de démarrage : Avril 2020</p>	
<p>R4 - MOBILISER LES ONG POUR CONSOLIDER L'ENGAGEMENT DES AUTORITES ET COMMUNAUTES LOCALES EN FAVEUR DE L'ECOLE ET DE LA CANTINE (C3)</p>					
<p>R4.1 : Faire évoluer le rôle des ONG : de partenaire d'exécution du PNASI à promoteur local de l'alimentation scolaire. Maintenir le dispositif terrain et les contrôles de la gestion des outils et des vivres. Cependant, espacer les visites dans les écoles qui maîtrisent la gestion afin de dégager du temps à investir au niveau des villages et dans les cadres de concertation locaux. Modifier les conditions contractuelles entre le PAM et les ONG avec 1) un contrat annuel reconductible sous condition d'une évaluation satisfaisante ; 2) un budget pour conduire des animations communautaires. Chaque année, solliciter des ONG la production (conduite avec les autorités locales - en lien avec R1-3): d'un bilan de l'AS et d'un</p>	<p>Partiellement acceptée</p> <p>Le rôle a confié aux ONG par le PAM doit rester le même à savoir i) le suivi du fonctionnement de la cantine et ii) la mobilisation communautaire. A ce titre,</p>				

<p style="text-align: center;">Recommandations</p> <p style="text-align: center;"><i>[Telles que dans le rapport d'évaluation / à ne pas modifier]</i></p>	<p style="text-align: center;">Réponse de la direction</p> <p style="text-align: center;"><i>[Acceptée / Partiellement acceptée / Refusée - si partiellement acceptée ou refusée, fournir une brève justification]</i></p>	<p style="text-align: center;">Mesures à prendre</p> <p style="text-align: center;"><i>[Indiquer brièvement les mesures qui seront prises pour répondre à la recommandation]</i></p>	<p style="text-align: center;">Organes responsables</p>	<p style="text-align: center;">Calendrier de mise en œuvre</p> <p style="text-align: center;"><i>[Mois, Année]</i></p>	<p style="text-align: center;">État d'application des mesures</p> <p style="text-align: center;"><i>[exécuté/en attente ou en instance/non applicable]</i></p>
<p>plan d'action pour l'AS à venir présentant des propositions budgétisées pour développer des activités 1) de mobilisation communautaire et 2) de mobilisation de fonds. Impliquer les ONG et les municipalités dans des études sur les enjeux d'inclusion et planifier une recomposition des CGCSI en assurant 1) une représentation de l'ensemble des villages/quartiers polarisés par l'école et 2) une montée en puissance de la représentation des femmes (R6-1) (voir suggestions concernant les ONG et la consolidation de l'engagement communautaire en annexe 29).</p>	<p>elles ne peuvent pas jouer de promoteur local, mais sont encouragées à prendre des initiatives locales.</p> <p>Les visites dans les écoles ont été calculées en fonction de la charge de travail de chaque animateur et du nombre de jours ouvrables qu'il y a dans un mois. Deux passages au moins dans une école est à portée de toutes les équipes. Ceci garantit une présence permanente et la résolution des problèmes ponctuels que rencontrent les CGCSI.</p> <p>Il ne saurait y avoir un budget pour des animations communautaires. Dans leur cahier de charge, les animations communautaires font partie des clauses</p>				

<p align="center">Recommandations</p> <p align="center"><i>[Telles que dans le rapport d'évaluation / à ne pas modifier]</i></p>	<p align="center">Réponse de la direction</p> <p align="center"><i>[Acceptée / Partiellement acceptée / Refusée - si partiellement acceptée ou refusée, fournir une brève justification]</i></p>	<p align="center">Mesures à prendre</p> <p align="center"><i>[Indiquer brièvement les mesures qui seront prises pour répondre à la recommandation]</i></p>	<p align="center">Organes responsables</p>	<p align="center">Calendrier de mise en œuvre</p> <p align="center"><i>[Mois, Année]</i></p>	<p align="center">État d'application des mesures</p> <p align="center"><i>[exécuté/en attente ou en instance/non applicable]</i></p>
	<p>contractuelles des ONG. La mise à contribution des radios communautaires vient renforcer l'animation.</p> <p>Les autres aspects seront considérés et inclus dans le manuel de procédures.</p>				
<p>R5 - ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES ACHATS LOCAUX (C2)</p>					
<p>R5.1 : Poursuivre les efforts engagés pour accroître la part des achats opérés sur le marché national pour l'approvisionnement des cantines. Identifier les contraintes qui limitent les achats sur le marché national et les appuis nécessaires pour les lever. Identifier les acteurs / programmes en mesure de proposer des solutions adaptées.</p>	<p><i>Acceptée</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Finaliser la stratégie d'achat locaux auprès des organisations Paysanne ; -Mettre en œuvre la stratégie ; -Démarrer les achats locaux 	<p>MAEP/PAM</p>	<p>Date de démarrage : Janvier 2020</p>	

<p align="center">Recommandations</p> <p align="center"><i>[Telles que dans le rapport d'évaluation / à ne pas modifier]</i></p>	<p align="center">Réponse de la direction</p> <p align="center"><i>[Acceptée / Partiellement acceptée / Refusée - si partiellement acceptée ou refusée, fournir une brève justification]</i></p>	<p align="center">Mesures à prendre</p> <p align="center"><i>[Indiquer brièvement les mesures qui seront prises pour répondre à la recommandation]</i></p>	<p align="center">Organes responsables</p>	<p align="center">Calendrier de mise en œuvre</p> <p align="center"><i>[Mois, Année]</i></p>	<p align="center">État d'application des mesures</p> <p align="center"><i>[exécuté/en attente ou en instance/non applicable]</i></p>
<p>R5.2 : Soutenir et tirer les enseignements (étude de faisabilité) des expériences concernant les achats de proximité auprès des petits producteurs en cours (CRS) et à venir (PAM Pilote) avant de définir et tester le modèle PNASI. Soutenir et valoriser l'initiative de CRS pour éviter l'interruption de la seule intervention en cours dans le pays ayant mis en œuvre des achats de proximité à des petits producteurs.</p> <p><i>Qui : Comité de Pilotage ; Quand : Dès la rentrée de septembre 2019</i></p> <p>Mettre en place un groupe technique de travail incluant le PAM, MEMP, CRS, ainsi que des partenaires comme la FAO pour suivre les retours d'expériences. Planifier un échéancier réaliste des activités à conduire pour développer une approche achat aux OP sur le PNASI ; Envisager la réallocation de ressources de la composante 1 vers cette activité ; quantifier les objectifs (nombre de groupements, nombre de femmes membres et à des postes clé dans les groupements, montant des transferts et quantité de vivres achetés, effets sur les productions et les revenus des membres Homme/femme des OP, ...).</p>	<p><i>Acceptée</i></p>	<p>-Poursuivre le travail commencé par le comité technique sur l'élaboration du modèle national d'alimentation scolaire ;</p> <p>-Développer les tests de modèle sur le terrain et tirer les enseignements</p>	<p>CT/PAM</p>	<p>Date de démarrage : Janvier 2020</p>	
<p>R6 - ANALYSER, DOCUMENTER ET PROMOUVOIR LE POTENTIEL INCLUSIF DE LA CANTINE SCOLAIRE</p>					
<p>R6.1 : Conduire des études qualitatives pour comprendre la nature des facteurs d'exclusion et d'iniquité de genre dans les écoles PNASI. Proposer des stratégies pour atténuer les risques d'exclusion et en suivre les effets. Comprendre les barrières à l'accès et la rétention des filles (ou des garçons) et identifier les actions à conduire pour initier les changements de comportement (implication des ONG – R4); étudier le profil des familles en incapacité de contribuer et analyser la faisabilité (et les conditions) d'une contribution parentale au fonctionnement de la cantine pour les ménages pauvres ; étudier l'accès au programme des enfants en situation de handicap ; assurer un suivi qualitatif des conditions d'implication des femmes dans la mise en œuvre des cantines (cuisinières et CGCSI) (cf R4.1).</p>	<p><i>Partiellement acceptée</i></p> <p>Le phénomène d'exclusion des élèves pour non - versement des cotisations est bien maîtrisé et le PAM avec ses partenaires sont à la recherche des solutions. Il existe en outre des cadres de concertations avec les communautés</p>	<p>-Identifier les localités touchées par les exclusions</p> <p>-Sensibiliser la communauté et les autorités locales ;</p> <p>-Initier des activités génératrices de revenu</p> <p>-Inventorier les types d'exclusion</p>	<p>PAM/</p>	<p>Date de démarrage : Janvier 2020</p>	

<p style="text-align: center;">Recommandations</p> <p style="text-align: center;"><i>[Telles que dans le rapport d'évaluation / à ne pas modifier]</i></p>	<p style="text-align: center;">Réponse de la direction</p> <p style="text-align: center;"><i>[Acceptée / Partiellement acceptée / Refusée - si partiellement acceptée ou refusée, fournir une brève justification]</i></p>	<p style="text-align: center;">Mesures à prendre</p> <p style="text-align: center;"><i>[Indiquer brièvement les mesures qui seront prises pour répondre à la recommandation]</i></p>	<p style="text-align: center;">Organes responsables</p>	<p style="text-align: center;">Calendrier de mise en œuvre</p> <p style="text-align: center;"><i>[Mois, Année]</i></p>	<p style="text-align: center;">État d'application des mesures</p> <p style="text-align: center;"><i>[exécuté/en attente ou en instance/non applicable]</i></p>
<p>Renforcer le suivi des indicateurs sur les publics à risque d'exclusion pour démontrer l'effet inclusif du PNASI : parité fille/garçon, Homme/Femme ; inclusion des enfants des ménages pauvres et des enfants en situation de handicap.</p>	<p>pour identifier les problèmes et leur trouver des solutions.</p> <p>Tous les enfants en situation de handicap sont tous pris en compte dans le programme et aucun cas d'exclusion pour raison de handicap n'est à ce jour connu au PAM ou au Ministère. Ainsi, ces études proposées n'ont pas lieu d'être.</p>				